

AUTORISATION PARENTALE PIERCING

Cette autorisation est valable si tu as 17 ans, avant ton parent doit t'accompagner pour remplir les papiers sur place.

Tu dois venir à ton rdv avec ta carte d'identité, la carte d'identité originale de ton parent qui remplit l'autorisation et si vous n'avez pas le même nom tu dois venir en plus avec le livret de famille.

Le piercing étant pratiqué dans des conditions d'hygiène très strictes (antisepsie de la peau, utilisation de gants et d'aiguilles à usage unique, matériels stérilisés), toute infection qui pourrait survenir serait due au non respect des consignes de soins, ou à une allergie à des composants pharmaceutiques, dont le pierceur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

AUTORISATION

Je soussigné.....

Résidant.....

.....Téléphone.....

Père Mère Tuteur légal : Autorise la pierceuse de Carishna à piercer ma fille , mon fils :

nom-prénom.....

demeurant :

..... Âgé de

Emplacement du piercing.....

(A remplir par la pierceuse) Pièce d'identité :

A..... Le.....

SIGNATURE DU PARENT